

Publié le 21/05/2025

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**  
1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Chicheboville de la commune de Moulton-Chicheboville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :  
09.05.2025  
Date d'affichage  
09.05.2025

Nombre de conseillers :  
En exercice 44  
Présents 26  
Titulaires 26  
Suppléants 0  
Pouvoirs 12  
Votants 38  
19h27 Arrivée titulaire +1  
19h28 Arrivée titulaire +1  
Votants 40  
Quorum 23

Étaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Florence GUERIN, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mmes Laurence MAUREY, Sophie de GIBON (arrivée à 19h28), MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY (arrivée à 19h27), Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Gilbert GEMY (pouvoir à Lydie MAIGRET), Mme Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Jacques-Yves OUIN), M. Thomas LEROY (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Mmes Marianne TURPIN (pouvoir à Florence GUERIN), Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCCQ), MM. Eric DUVAL (pouvoir à Joël DUGUEY), Philippe PIARD (pouvoir à Régine ÉNÉE), Daniel BUISSON (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), Mmes Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Christel POIROT (pouvoir à Stéphane CASTEL), M. Didier LEMONNIER (pouvoir à Claude FOUCHER), Mme Céline LEGRIGEIS (pouvoir à Olivier GUILLEMETTE), M. Alain BOHEME.

Absents : MM. Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Mme Laurence MORIN.

Secrétaire de séance : M. Guillaume LECOEUR

**Délibération n° 2025 / 76**

**Objet : FINANCES - Décision modificative n°1 - Budget annexe n°88607 « Collecte et traitement des déchets » : modification de la cadence des amortissements sur les immobilisations acquises en 2024**

A la demande de la trésorerie, des écritures complémentaires d'abris bacs biodéchets (bien 395) ont été émises sous le n° inventaire M370 après l'édition de l'échéancier lors de la commission des finances augmentant ainsi l'amortissement du bien prévu sur 2025 de 4 710 €.

Pour mémoire, les amortissements inscrits au budget 2025 du service des déchets ménagers s'élevaient à 252 761 €. Après cette écriture, ils s'élèvent à 257 471 €.

Il convient de modifier les cadences d'amortissements sur les immobilisations acquises en 2024 de la délibération n°2025-30 comme suit :

Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le

ID : 014-200065589-20250515-2025\_76-AI

Désignation de l'immobilisation	date d'achat	durée amort	valeur	Amort antérieur	Exercice	Total amorti	Valeur net comptable
M 293-RENAULT FC 330 BS MONOFLUX	2018	7+1	209 054,58	119 587,73	29 822,27	149 410,00	59 644,58
M303-RENAULT FG 223 XG BI COMPARTIMENTEE	2019	7	251 318,58	143 610,60	35 902,65	179 513,25	71 805,33
M307-RENAULT PORTEUR GRUE	2019	7	257 556,54	147 175,16	36 793,79	183 968,95	73 587,59
M328 - REPRISE CONTENEURS SMEOM 2020	2020	6	904 042,40	819 930,66	84 111,74	904 042,40	0,00
M317 - BADGES DECHETERIE (2 500)	2021	5	7 800,00	4 680,00	1 560,00	6 240,00	1 560,00
M320 - CONTENEURS DE COLLECTE (697)	2021	10	23 699,76	7 107,00	2 369,00	9 476,00	14 223,76
M351 - CONTENEURS DE COLLECTE - 478	2023	10	28363,20	2836,00	2836,00	5672,00	22691,20
M352 - SERVEUR PRODUCTION	2023	2	5592,90	2794,00	2796,90	5592,90	0,00
M356 - CONTENEURS DE COLLECTE - 454	2023	10	22238,40	2223,00	2223,00	4446,00	17792,40
M359 - POSTE INFORMATIQUE CHEFS D EQUIPE	2024	1	1144,55	0,00	1144,55	1144,55	0,00 €
M363 - IVECO GV 256 TS - BIODECHETS	2024	7	73790,88	0,00	10541,00	10541,00	63 249,88 €
M364 - TRONCONEUSE/DECOUPEUSE STHIL	2024	1	1176,30	0,00	1176,30	1176,30	0,00 €
M365 - RALENTISSEURS DECHETERIE	2024	1	3247,14	0,00	3247,14	3247,14	0,00 €
M366 - CAMERA HDCVI	2024	1	264,00	0,00	264,00	264,00	0,00 €
M367 - MOTEUR NEUF AQ 348 XA	2024	1	26315,27	0,00	26315,27	26315,27	0,00 €
M368 - NETTOYEUR HP BIODECHETS	2024	2	6359,40	0,00	3179,00	3179,00	3 180,40 €
M370 - ADRIS BACS BIODECHETS	2024	5	65940,00	0,00	13188,00	13188,00	52 752,00 €
<b>Total</b>					257 470,61		

L'écriture fait ainsi apparaître une différence de 4 710 € à l'article 28188. Il convient d'ajuster les crédits en conséquence.

Dépenses de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 4 710.00
042	6811	Dot. amort. immob	+ 4 710.00
<b>Total</b>			0.00

Recettes de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
<b>Total</b>			

Dépenses d'investissement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
21	2188	Autre immobilisations corporelles	+ 4 710.00
<b>Total</b>			+ 4 710.00

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
040	28188	Autres immobilisations corporelles	+ 4 710.00
<b>Total</b>			+ 4 710.00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Modifie la délibération n°2025-30 et fixe les durées d'amortissement par catégorie de biens pour le budget annexe « Collecte et traitement des déchets » comme indiqué ci-avant ;

↳ Décide la passation de la décision modificative n°1 au budget annexe n° 88607 « collecte et traitement des déchets » comme suit :

Dépenses de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 4 710.00
042	6811	Dot. amort. immob	+ 4 710.00
<b>Total</b>			0.00

Recettes de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
<b>Total</b>			

Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le

ID : 014-200065589-20250515-2025\_76-AI

Dépenses d'investissement			
Op. /Chap.	Art.	Libellé	Montant
21	2188	Autre immobilisations corporelles	+ 4 710.00
Total			+ 4 710.00

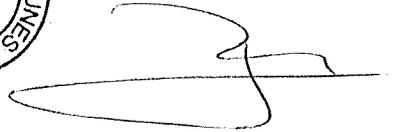
Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
040	28188	Autres immobilisations corporelles	+ 4 710.00
Total			+ 4 710.00

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Guillaume LECOEUR



Le Président,  
Philippe PESQUEREL



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*